

Aries Avocats : Inauguration d'une nouvelle boutique en droit immobilier et droit de la construction

LE MONDE DU DROIT

23 AVRIL 2021



VIE DES CABINETS

RÉSEAUX SOCIAUX
TAILLE DU TEXTE

- MEDIUM
- DEFAULT

Gérald Lagier et Aurélie Rebibo unissent leurs expertises pour créer Aries avocats, cabinet de niche en droit immobilier et droit de la construction.

L'équipe d'Aries avocats intervient en droit immobilier et droit de la construction, en droit privé et en droit public, en conseil et en contentieux, pour une clientèle de grands groupes de construction, de foncières immobilières, de promoteurs, d'investisseurs privés ou de professionnels.

Les 25 ans d'expérience de l'équipe d'Aries avocats lui ont permis de se forger une expertise pointue dans le traitement des dossiers complexes et de développer des compétences dans des domaines rares, notamment en matière de comptes de chantier et de réclamations financières, mais aussi en matière de responsabilité des constructeurs.

Gérald Lagier et Aurélie Rebibo ont également une expertise reconnue en matière de contentieux de baux commerciaux et en vente de biens immobiliers haut de gamme.

Gérald Lagier accompagne ses clients dans les trois phases de développement d'un projet immobilier.

Gérald Lagier possède une expertise spécifique dans des domaines rares et notamment sur la partie « chiffres » en matière de construction : comptes de chantier et réclamations financières et de responsabilité des constructeurs. Il a également une pratique reconnue des baux commerciaux, notamment en contentieux et en vente immobilière haut de gamme.

Diplômé du DEA de droit privé général et du DESS de droit immobilier et de la construction de l'université PARIS II-ASSAS, il est avocat au Barreau de Paris depuis 1998.

Gérald Lagier est reconnu par Legal 500 comme l'un des plus grands avocats du marché en droit de la construction.

Avant de créer Aries avocats, il était associé du cabinet Alérion depuis 2007 dont il a participé à la création en 2003.

Aurélie Rebibo intervient dans tous les domaines du droit immobilier et a développé une expertise particulière en matière de droit de la construction.

Elle accompagne les entreprises de travaux et les maîtres d'ouvrage dans le montage d'opérations immobilières, et assure leur défense dans le cadre de procédures contentieuses, judiciaires ou administratives, ainsi qu'en cours d'expertise.

Aurélie Rebibo est diplômée du Master II Professionnel Droit immobilier et de la Construction de l'Université Paris II Panthéon Assas et est avocat au Barreau de Paris depuis 2009.

Elle est chargée d'enseignement en droit de la Construction à l'Université Paris Ouest Nanterre, au sein du Master II Sciences de l'Immobilier.

Aries avocats représente ses clients devant les juridictions judiciaires, administratives et commerciales.

« Aries avocats a vocation à être et à rester une boutique en droit immobilier et droit de la construction et si je devais résumer notre projet, ce serait avec ces mots : l'immobilier, tout l'immobilier », souligne Gérald Lagier, associé fondateur.

Le cabinet couvre, en effet, toutes les matières du droit immobilier et du droit de la construction incluant la promotion immobilière et la vente immobilière, l'urbanisme, le droit des baux et le droit de la copropriété.

« Le modèle sur lequel nous avons fondé Aries avocats est celui d'un service sur mesure pour le client : c'est un cabinet capable de fournir les prestations 'classiques' de droit immobilier et de droit de la construction, mais aussi des expertises que l'on retrouve plus rarement chez nos concurrents. », ajoute Aurélie Rebibo, associée fondatrice.